

URBANISME

Prescription de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Grand Lac (ex CALB) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

1 DOCUMENT - Publié le 25 janvier 2022



C_2022-01-25_DELIB26.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 309,5 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/conseil-communautaire/conseils-communautaires-2023/conseil-communautaire-du-24-janvier-2023/deliberations-1/prescription-de-la-procedure-de-revision-allee-n1-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-grand-lac-excalb-definition-des-objectifs-poursuivis-et-des-modalites-de-concertation-3322?>